



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS

Montpellier, le 15 septembre 2021

Adaptation des mesures sanitaires dans le département de l'Hérault

Les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la situation épidémique et sanitaire dans le département sont en baisse. Le taux d'incidence dans l'Hérault s'élève à ce jour à 151,9/100 000 habitants contre 343/100 000 habitants au 1er septembre 2021. La situation continue de s'améliorer dans les hôpitaux avec une diminution du nombre de personnes hospitalisées pour la covid-19 (-30% au cours des 14 derniers jours).

Au regard de ces éléments le préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh, après avoir consulté les élus, a pris les décisions suivantes :

1/ Mettre fin à l'obligation généralisée du port du masque en extérieur à compter du jeudi 16 septembre, à l'exception des zones à forte densité de population dès lors que le maintien des distanciations physiques ne peut être assuré. Le port du masque s'impose donc sur l'ensemble du territoire départemental dans les situations suivantes :

- les marchés, brocantes, ventes au déballage... ;
- les rassemblements (dont manifestation déclarée, festival, spectacle de rue...);
- les files d'attente ;
- les abords des gares, des aéroports, des ports, des abris de bus et de tramway dans un rayon de 50m ;
- les abords des centres commerciaux, des écoles, des lieux de cultes ;
- les rues et zones piétonnes très fréquentées.

Le port du masque reste obligatoire dans tous les établissements recevant du public (ERP), **y compris ceux dont l'accès est soumis à la présentation du passe sanitaire.**

2/ Ne plus soumettre l'accès aux 3 centres commerciaux de plus de 20 000 mètres carrés (Grand Sud à Lattes, Auchan Méditerranée à Pérols et Auchan Cap Occitan à Béziers) à la présentation du passe sanitaire à compter du vendredi 17 septembre.

Dans le contexte actuel, le préfet de l'Hérault appelle une nouvelle fois à la vigilance et à la responsabilité de chacun. Il est plus que jamais nécessaire de respecter les gestes barrières, le port du masque lorsqu'il est nécessaire, mais surtout de se faire vacciner pour se protéger des formes graves du virus et protéger les autres.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2